

L'Apel agit contre les violences scolaires

Pour prévenir les situations de maltraitance et de mise en danger, protéger les mineurs contre les violences scolaires et les atteintes à leur intégrité, l'Apel s'engage aux côtés des familles. Agissons ensemble avec des outils pratiques et les dispositifs existants.

 « La protection des enfants n'est pas une option. C'est un devoir fondamental, un impératif moral, un engagement que l'Apel porte avec gravité et détermination. Notre position est simple : pas de confiance possible sans reconnaissance des blessures du passé et sans action concrète. Depuis plusieurs mois, l'Apel s'est donc

lancée dans une dynamique exigeante de réflexion, d'écoute et d'action avec des victimes et des experts. [...] L'Apel croit à une responsabilité partagée. C'est la bonne information et la mobilisation de TOUS les éducateurs : parents, chefs d'établissement, enseignants, personnels qui permettra d'offrir à nos enfants un cadre sûr. »

Hélène LAUBIGNAT, Présidente nationale,

extrait de la déclaration du 19 juin 2025 « Renforcer la protection des élèves »

Mise en œuvre d'une culture de la vigilance

Sensibilisation et mobilisation de tous les présidents académiques et départementaux des Apel, accompagnement des Apel d'établissement, sur la culture de la vigilance et la nécessité du signalement.

Dialogue direct et respectueux

pour remettre en question certaines pratiques, renforcer notre vigilance et construire des réponses, avec :

- les collectifs de victimes
- Alain Esquerre et des représentants du collectif de Bétharram,
- Frank Burbage, représentant de la Ciivise (Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants) et tous les cadres départementaux et académiques.

“Parle, on te croit. Parle, on te protège.”

Cette campagne ne s'adresse pas seulement aux jeunes. Elle interpelle chacun d'entre nous – parents, éducateurs, responsables d'établissement – sur notre devoir de vigilance, d'écoute, de soutien et de protection. L'affiche de prévention de l'Apel est à télécharger.



“Stop aux violences : repérer, signaler, protéger.”

Intitulé du débat qui se tiendra le 28 novembre 2025 au Sénat (à retrouver dans l'Apel Infos de janvier-février 2026).

Nouvelles

« La prévention pour tous... »

Casier judiciaire des bénévoles

Une note technique cosignée par l'APEL et la Fédération nationale des Ogec est venue préciser les conditions de consultation du bulletin 3 du casier judiciaire des bénévoles.

Consciente de l'importance d'avoir une rigueur à la hauteur des attentes des familles sur la protection des mineurs, l'Apel entend faciliter, pour les parents bénévoles, la vérification de l'absence de mentions au casier judiciaire incompatibles avec l'exercice de missions en établissement scolaire. Cette vérification concerne les dirigeants des Apel d'établissement et les parents qui accompagnent les projets ou sorties scolaires.

Le courrier adressé mi-octobre apporte les précisions de procédure qui ne figurent pas dans la note du secrétariat général de l'enseignement catholique relative à la consultation du casier judiciaire, datée du 26 août 2025.

Vous pouvez le télécharger en flashant ce QR code



Famille & éducation, le magazine de l'Apel

Dossier *Stop aux violences : repérer, signaler, protéger* dans le Famille & éducation de novembre-décembre 2025 (chez les abonnés dès le 17 novembre 2025).

Collaboration avec l'Enseignement catholique

- Hélène Laubignat portera la voix des parents dans le Comité indépendant sur les conditions d'accueil de la parole.
- L'Apel suivra la certification proposée pour les internats.

Plan 3PF (Programme de Protection des Publics Fragiles)

Démarche globale sous la forme de documents et d'un site, destinés à accompagner les communautés éducatives sur les questions de maltraitances et sur la mise en place d'une culture de la bientraitance au sein des établissements de l'Enseignement catholique.

Ligne Écoute Parents Infos

Des professionnels à l'écoute des parents pour faire face à leurs difficultés dans leur quotidien d'éducateurs.



Téléchargez toutes ces ressources en scannant le QR code central.



Nouveau module de formation obligatoire

« Protection et la protection des mineurs » pour les élus des bureaux académiques et centraux.